

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019**

OBJET : Prise en location d'un local situé 2 place Robespierre/rue Denis Magdelon à 13009 Marseille destiné à l'installation d'une Maison du Bel Age.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la prise en location du local situé 2 place Robespierre à Marseille 13009, moyennant un loyer annuel de 16 560 €TTC, charges et impôt foncier en sus, en vue d'y installer une Maison du Bel Age,
- d'autoriser la signature du bail correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location.

Le montant du loyer annuel soit 16 560 €TTC, les charges et impôt foncier, non connus à ce jour, et les honoraires de l'agence immobilière ORPI d'un montant de 1800 € TTC seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**